Bois coupé en bordure de route

ar Rocher
sonjour
e voudrais savoir à qui appartient le bois coupé par l'équipement sur la bordure d'une voie départementale ?
Merçi de me répondre!
e veux dire au dela bien sur des limites d'un terrain privé.
ar DIU1973

BONJOUR

Le bois issu du débroussaillement appartient au propriétaire du terrain concerné (particulier, commune). Renseignez vous